

Objet : Marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables : Contrat de maintenance des logiciels de billetterie et autres SOFTWARE pour les besoins de la Ville du Bourget.

LE MAIRE DU BOURGET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU les articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 11 du Conseil Municipal en date du 03 février 2024, par laquelle le Conseil Municipal a délégué ledit jour sans aucune réserve à Monsieur le Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières concernées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'alinéa 4, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la proposition de contrat de de la société MONNAIE SERVICES, dont le siège social est situé Z.E. Jean Monnet Nord – 334 rue du Luxembourg à La Seyne sur Mer (83500) ;

VU l'attestation d'exclusivité relative à la conception, à la distribution, à la commercialisation et à la maintenance du logiciel EMS-CINE de la société MONNAIE SERVICES, logiciel de billetterie agréé par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville du Bourget de conclure un contrat de maintenance du logiciel de billetterie & autres software utilisé par le cinéma municipal André Malraux, comprenant la prestation de service « HOTLINE » ainsi que l'assistance téléphonique 7/7 jours et 24/24 heures ;

CONSIDERANT que le contrat est conclu pour une durée allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024, renouvelable tacitement TROIS (3) fois pour la même période ;

CONSIDERANT que la proposition de la société MONNAIE SERVICES, dont le siège social est situé Z.E. Jean Monnet Nord – 334 rue du Luxembourg à la Seyne sur Mer (83500), est conforme aux exigences de la Collectivité ;

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER l'attribution et la notification du contrat relatif à la maintenance des logiciels de billetterie & autres SOFTWARE pour les besoins de la Ville du

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20240306-DEC-2024-036-AU
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Bourget à la société MONNAIE SERVICES, Z.E Jean Monnet Nord – 334 rue du Luxembourg à la Seyne sur mer (83500), pour une redevance annuelle de 1 069,00 € HT (soit 1 282,80 € TTC) ;

Article 2 : **DE SIGNER** le contrat et tous les documents afférents ;

Article 3 : **DE DIRE** que les dépenses seront imputées sur les fonds propres de la collectivité à la section de fonctionnement du budget communal prévu à cet effet sur les exercices considérés ;

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bourget est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier municipal (le cas échéant),
- Monsieur Damien MONTANIER de la société Monnaie Services.

Fait au Bourget, le **6 MAR. 2024**



Le Maire,


Jean-Baptiste BORSALI.

Date de transmission en Préfecture : **6 MAR. 2024**

Date de mise en ligne : **11 MAR. 2024**

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20240306-DEC-2024-036-AU
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024